

L'INDUSTRIE EST EN MARCHÉ

Le canton de Méry a, jusqu'à une période fort récente, une réputation de bonneterie. Mais de quand datent les premiers ateliers. Ceux-ci s'établirent vers les années 1750. La campagne produisait de la laine grâce aux moutons pâturant le savart champenois.

A l'époque, le canton comptait pour Droupt Saint Basle, par exemple, 19 métiers à bas.

Le coton était également employé, en provenance des îles (Saint Domingue, la Guadeloupe) et de la Guyane.

Pendant la révolution, le coton commence à manquer dès 1794, suite au blocus anglais. Fort heureusement, une autre partie provient de la région de Smyrne (en Turquie) par le biais du Danube. Durant cette même époque révolutionnaire, une autre activité industrielle se développe : la récupération du salpêtre, riche en nitrates, pour la fabrication de poudre à canon. Dans le canton, cette activité, orientée vers la guerre, fut confiée à Louis Populus, teinturier de son état.

Tous les gisements potentiels étaient récupérés : lessivage de vieux murs, extraction des cendres de végétaux. Déjà, les nitrates faisaient parler d'eux ...

D'après Pierre Porcheret, « En flânant dans le passé de Droupt saint Basle...

Question :

Quels bâtiments municipaux furent reconstruits grâce à l'argent du testament de Napoléon premier ?

NOUVEAUX ARTISANS A MÉRY !



Bienvenue à M^{me} et M. BIONAZ, qui viennent d'ouvrir une nouvelle boulangerie à Méry, rue du Professeur Pinard.

Nous souhaitons également la bienvenue à « IMPRESSIOR », atelier de sérigraphie et d'impression qui vient de s'installer à Méry.



RAMASSAGE SCOLAIRE

Le Conseil Général a décidé qu'à partir de la rentrée scolaire 2010-2011, les familles seraient mises à contribution pour participer aux coûts de transport des élèves fréquentant les établissements scolaires.

Les sommes demandées aux familles s'établissent ainsi qu'il suit :

Elève d'école maternelle ou primaire	20 € par an
Collégien	50 € par an
Lycéen interne	30 € par an
Lycéen externe ou demi-pensionnaire	100 € par an

Conscient des charges financières ainsi imposées aux familles et notamment pour celles les plus démunies, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sera saisi en vue d'examiner les possibilités d'aide qu'il pourrait accorder aux familles les plus démunies.

Sans attendre la décision qui sera prise par le Conseil d'Administration du CCAS, les familles concernées sont invitées à déposer une demande d'aide selon un modèle à retirer au secrétariat de la mairie.

RAMASSAGE DES ORDURES

Régulièrement, la société SITA DECTRA qui est chargée du ramassage des ordures dans notre commune est confrontée à des difficultés dans la rue « Moyenne » en raison de stationnements gênants.

Si cette situation devait se reproduire, le maire serait contraint, par arrêté municipal, d'interdire le stationnement dans cette rue.

VIVRE A MÉRY

Bulletin municipal d'informations

LE MOT DU MAIRE

Les importants travaux de voirie entrepris depuis plusieurs mois se sont poursuivis durant la période estivale.

C'est ainsi, que la mise en sécurité de la RD441 au droit de la nouvelle gendarmerie sera réalisée à l'échéance qui a été fixée aux entreprises.

Au cours du mois d'octobre, la gendarmerie va pouvoir prendre possession de ses nouveaux locaux.

Dans ce secteur, l'aménagement des terrains destinés à l'implantation des « logements pour Se niors » a été également entrepris. Ces travaux seront terminés en septembre prochain, et les constructions débuteront début 2011.

D'autres travaux de voirie vont être entrepris dès cette année rue de la Paix, ainsi que dans la rue de Bourdeaux et rue Delaitre.

Tous ces travaux s'inscrivent dans l'échéancier que nous avons arrêté en début de mandat dont l'objectif consiste à réhabiliter la totalité des rues de la commune durant ce mandat.

Enfin, comme je l'indiquais dans le précédent numéro « VIVRE à MERY » en septembre nous allons fixer notre choix sur le futur point de captage en eau potable.

Ce sera encore un chantier important qui va s'ouvrir dans les prochains mois.

René MARIE

Septembre 2010

LA GENDARMERIE VOUS INFORME !

Confrontés au vieillissement de la population, les pouvoirs publics doivent aujourd'hui s'organiser pour mieux prendre en compte le besoin de sécurité des personnes âgées, lesquelles expriment une demande d'autant plus fortes qu'elle s'inscrit souvent dans un contexte d'isolement (géographique ou affectif) et de plus grande vulnérabilité (physique ou morale).

La gendarmerie met en place un plan d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées répondant à cette préoccupation.

C'est à ce titre que vos secrétaires de mairie ont été sollicitées afin que nous puissions obtenir un état descriptif des personnes âgées de plus de 65 ans et demeurant sur votre commune.

A partir des renseignements, il nous faut dorénavant établir la liste des personnes âgées qui souhaitent un contact avec la gendarmerie locale, et qui pourraient représenter une cible des délinquants. Les critères ne sont pas exhaustifs, toutefois un âge très avancé, une habitation isolée, des antécédents d'agression ou de vol, des personnes fortunées ou en grande détresse physique et psychique sont retenues d'office.

Au niveau de chaque unité de gendarmerie, il est mis en place une procédure de recensement des personnes âgées qui souhaitent s'y faire enregistrer.

Si vous êtes concernée par ce dispositif, n'hésitez pas, contactez la gendarmerie de MÉRY-SUR-SEINE : 03 25 21 21 04.

SÉCHERESSE : LES RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU SE RENFORCENT

Malgré les pluies récentes, les mesures de restriction des usages de l'eau fixées par arrêté préfectoral, le 15 juillet dernier et renforcé le 02 août, perdurent.

Pour les communes et leurs résidents, ces restrictions sont les suivantes :

Sont interdits :

- le remplissage des piscines,
- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ou de lavage à haute pression,
- le lavage des voies et trottoirs et le nettoyage des terrasses et façades sauf impératifs sanitaires,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés, des terrains de sport entre 9 heures et 20 heures,
- l'arrosage des jardins potagers entre 9 heures et 20 heures,
- l'alimentation des fontaines (circuit ouvert)
- le remplissage des plans d'eau,
- la vidange des plans d'eau,
- les travaux sur les stations d'épuration lorsqu'ils nécessitent une mise hors circuit des ouvrages (rejets directs), sauf autorisation préalable.

INFORMATION SUR LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION

Les informations relatives à la qualité des eaux sont disponibles sur le site internet du ministère de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principales installations qui alimentent votre réseau de distribution : Captage : «Château d'eau» / Traitement : Chloration + dénitrification

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2009

Escherichia coli (n/100ml) et Entérocoques (n/100ml)	
<i>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des germes pathogènes.</i>	
Nombre de mesures	8
Nombre de prélèvements non conformes	0
Valeur maximale atteinte	0
Limite de qualité	0

Turbidité (NFU)	
<i>Elle exprime la quantité de particules en suspension dans l'eau. Elle peut être favorisée par la pluviométrie ou la présence naturelle de fer dans l'eau.</i>	
Nombre de mesures	8
Nombre de non conformes	0
Valeur maximale atteinte	0,17
Valeur minimale atteinte	< 0,1
Référence de qualité	2

Nitrates (mg/l)	
Nombre de mesures	7
Nombre de non conformes	1
Valeur maximale atteinte	63,3
Valeur minimale atteinte	34,6
Limite de qualité	50

Titre hydrotimétrique (°F) ou Dureté	
<i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	
Nombre de mesures	1
Valeur maximale atteinte	29,1
Valeur minimale atteinte	29,1
Limite de qualité	néant

Fluor (microgramme/litre)	
<i>Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1500 µg/l par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire</i>	
Nombre de mesures	1
Valeur maximale atteinte	150
Valeur minimale atteinte	150
Limite de qualité	1500

Pesticides (microgramme/litre)			
Substances le plus souvent retrouvées	Limite de qualité	Nb de mesures	Valeur maxi rencontrée en 2009
Atrazine	0,1	6	0,04
Atrazine déséthyl	0,1	6	0,09
Terbuméton	0,1	6	0
Terbuméton déséthyl	0,1	6	0
Terbutylazine	0,1	6	0
Somme des pesticides	0,5	6	0,13

Conclusion sanitaire:

- Eau de qualité satisfaisante, sur le plan bactériologique, en termes de conformité aux limites et références de qualité définies par le Code de la Santé Publique.
- Eau de qualité momentanément non satisfaisante sur le plan physico-chimique en ce qui concerne la teneur en nitrates, liée à un dysfonctionnement de l'unité de traitement en avril 2009. Il est à noter la présence de déséthyl atrazine, à des valeurs proches des limites de qualité nécessitant un renforcement du suivi sanitaire.

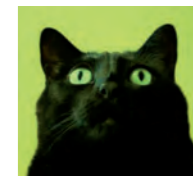
LES CHATS !

Effectivement, il arrive que les chats en trop grand nombre provoquent des dégâts dans les jardins ou occasionnent des désagréments.

Mais pourquoi les détruire sans discernement et surtout par des moyens indignes d'être humains (notamment le poison).

Souvent, la mort d'un chat entraîne beaucoup de peine pour son ou ses propriétaires qui sont souvent des enfants !

Si des chats vous gênent, cherchez s'il vous plaît qui sont les propriétaires et essayez de trouver ensemble une solution satisfaisante pour les deux parties.



Etat civil



Naissances

Tessa FRILEY.....	le 18/05/2010
Théo, Jérôme, Christian BAUDOUX.....	le 31/05/2010
Clara, Aurélie, Claudine BAUDOUX.....	le 31/05/2010
Maëllia, Louana, Sonia CROIX.....	le 08/06/2010
Lilou, Ginette, Simone DELORME.....	le 11/06/2010
Mathis LAUNAY.....	le 20/07/2010

Mariages



Jean-Jacques LAUNAY et Carine MAGERAND.....	le 15/05/2010
Dominique HUBERT et Vanessa POINTOUT.....	le 05/06/2010
Cédric NIORE et Betty HUGOT.....	le 12/06/2010
Rudy CARLIER et Isabelle BOLLOT.....	le 12/06/2010
Cédric NIORE et Betty HUGOT.....	le 12/06/2010

Didier COQUELEY et Patricia BARBE.....	le 03/07/2010
Michaël VERJOT et Patricia GOBERT.....	le 03/07/2010
Régis BROSSARD et Fanny CHEVALIER.....	le 10/07/2010



Décès

Yves PATENAIRE.....	le 28/03/2010
Georges BARBIER.....	le 12/04/2010
Pâquerette PIARDON, veuve ZEMA.....	le 15/04/2010
Sylvette CARLE, épouse LECOUTY.....	le 16/04/2010
Gilbert COFFINET, épouse HENRIOT.....	le 29/04/2010
Jean-Claude COCQ.....	le 10/05/2010
Guy GRAILLOT.....	le 25/05/2010
Gisèle PERROTTE, veuve OUVIEZ.....	le 26/05/2010
Charles DUSSAILLANT.....	le 12/06/2010

Agenda

SEPTEMBRE :

12 : Fête de la voie verte du canal

OCTOBRE :

03 : Bourse aux vêtements d'enfant à la salle polyvalente
10 : Foire commerciale
23 : Concours de belote organisé par l'UNCAFN de Méry

NOVEMBRE :

01 : Bourse aux cartes postales et vieux papiers

06 : Loto organisé par le Cyclo club
11 : Cérémonie de commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale
27 : Repas dansant organisé par l'UNCAFN de Méry

DÉCEMBRE :

3-4-5 : Téléthon
07 : Repas du Renouveau
11 : Loto organisé par le Comité des Fêtes

DON DU SANG : le 10 Novembre 2010

ENCOMBRANTS : le 03 Novembre 2010